

Enraciner la laïcité au cœur du regroupement scolaire

Jeudi 12 décembre, tous les élèves du regroupement scolaire ont été réunis avec professeurs et accompagnants scolaires pour une cérémonie commémorative de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec la plantation de l'arbre de la laïcité dans le jardin de l'école. Autour d'eux, quelques parents, Franck Bugaud, maire, Véronique Michel, conseillère départementale, Isabelle Cothenet, coordinatrice de réseau des écoles rurales, représentant l'inspectrice d'académie, et Alain Lavallée, délégué départemental de l'Education nationale, venu en remplacement de Mme Lai, DDEN de l'école du village, excusée.

Les différentes interventions des acteurs locaux ont rappelé que, à l'école, sont acceptés tous les enfants, quelles que soient leurs croyances, leurs coutumes et leurs origines. L'école est un



Tous les enfants ont participé à la cérémonie de plantation de l'arbre de la laïcité, entourés de représentants de la République et de l'Education nationale.

endroit où se mêle la diversité et de fait on doit y vivre dans le bien-être, ce qui inclut respect, politesse et tolérance. « Vous avez la chance d'aller à l'école alors que de par le monde, nombre d'enfants ne connaissent pas cette opportunité », a déclaré Isabelle Cothenet.

L'arbre de la laïcité choisi par les délégués sud haut-marnais

est le ginkgo biloba ou arbre aux 40 écus, originaire d'Asie, qui comme l'explique Alain Lavallée, est reconnu pour sa longévité, environ 1 000 ans. Un parallèle avec la laïcité à l'école qui doit s'inscrire dans la durée. Les enfants ont accroché à ses branches quelques fleurs bleues, blanches ou rouges en papier, puis symboliquement y

ont noué des rubans de la République avant de recouvrir ses racines de pelletées de terre. Tous attendent avec ferveur son enracinement puis, au printemps prochain, la découverte de ses premières feuilles. La cérémonie s'est conclue sur l'hymne républicain, une Marseillaise reprise avec entrain, suivie d'un goûter offert par la commune du Pailly.



Certains ont accroché des fleurs ou des rubans tricolores sur les branches tandis que d'autres ont procédé à la plantation en déposant des pelletées de terre.